

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/212

CIRCULATION INTERDITE RUE ST-ANTOINE
TRAVAUX DE REPARATION DE BRANCHEMENT NOREADE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par NOREADE à Cassel, représenté par M. CACHEUX Alain, qui va réaliser des travaux de réparation de branchement prévus pour durer 2 journées au 9 rue St-Antoine à compter du 29/09/2026, et ce sur une période de 2 semaines.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera interdite pendant 2 journées de travaux au 9 rue St-Antoine, à compter du 29/09/2026, et ce sur une période de 2 semaines.

Art 2 : Une déviation sera mise en place durant les travaux par la rue de Millam et la rue de Wattendam.

Art 3 : La vitesse sera limitée à 30km/h pour tous les véhicules aux abords du chantier et pendant toute sa durée.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- NOREADE Cassel
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 28/09/2026

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Yannick DEU.